



Chers parents, tuteurs et tutrices,

J'espère que vous et vos proches vous portez bien et que vous profitez pleinement du magnifique été que nous connaissons.

### Guide de retour à l'école du CEPEO

Il me fait plaisir aujourd'hui de vous présenter notre [Guide de retour à l'école](#). Vous y trouverez toutes les mesures qui seront mises en place pour soutenir la santé mentale et la sécurité de vos enfants, de nos apprenants adultes et de notre personnel. Vous y trouverez également toute l'information relative au transport scolaire, au fonctionnement des écoles ainsi qu'à notre Programme d'apprentissage virtuel pour les élèves du CEPEO qui resteront à la maison.

Notre Guide est, en tous points, conformes aux consignes des autorités en santé publique sur l'ensemble du territoire du CEPEO et aux exigences du ministère de l'Éducation. Notre personnel est déjà mobilisé afin de mettre en place toute une série de mesures visant à réduire les risques de propagation du virus. Il y aura, par exemple, un nettoyage accru, un horaire régulier de lavage des mains, le port du masque, la distanciation physique et la mise en place de cohortes d'élèves.

À la lecture du Guide, vous aurez probablement des questions, peut-être même des inquiétudes. C'est tout à fait normal compte tenu des circonstances. D'autres communications et mises à jour vous seront partagées régulièrement et aussi souvent que nécessaire.

La version anglaise du guide sera accessible sur le site web du CEPEO prochainement.

## **Votre choix de mode de fréquentation scolaire**

Nous vous demandons de choisir pour l'année scolaire 2020-2021, l'un des deux modes de fréquentation scolaire (présentiel ou virtuel) pour votre enfant ou vous-même si vous avez 18 ans ou 16 ans et plus et êtes soustrait de l'autorité parentale.

Pour ce faire, veuillez vous rendre sur le [Portail des parents](#). Votre choix sera pris en considération quelle que soit l'école fréquentée par votre enfant et le niveau scolaire auquel il/elle est inscrit-e.

Ce choix est essentiel à la planification de l'apprentissage de vos enfants et doit être complété **avant le 19 août 2020**. Les deux choix sont les suivants:

1. Apprentissage en personne à l'école à 100 % (\*50 % pour les écoles secondaires désignées (Gisèle-Lalonde, De la Salle, Louis-Riel, Omer-Deslauriers pour lesquelles l'enseignement se fera en alternance entre la présence en classe et l'apprentissage en ligne);
2. Apprentissage en ligne à la maison à 100 % - Programme d'apprentissage virtuel des écoles (P.A.V.É.) du CEPEO.

En l'absence d'un choix de votre part avant le 19 août 2020, l'administration scolaire présumera de la présence de votre enfant à l'école en personne le 3 septembre et effectuera sa planification en conséquence.

La direction effectuera également la gestion de l'assiduité de votre enfant et les suivis applicables en vertu de la Loi sur l'éducation pour assurer sa fréquentation scolaire, car celle-ci demeure obligatoire. Si votre enfant a droit au transport scolaire, votre choix sera partagé avec le consortium de transport scolaire de votre région à des fins de planification des services de transport.

Il importe de préciser que seul le contact principal de l'élève enregistré dans le système d'information scolaire de l'école, soit le père, la mère, le tuteur ou la tutrice, peut effectuer ce choix. Il revient à la personne identifiée comme contact principal qui reçoit l'information et effectue ce choix de se concerter avec l'autre parent (s'il y a lieu) et de respecter toute ordonnance de garde applicable, le cas échéant.

## **Modalités de changements au choix de fréquentation scolaire**

Il vous sera possible de demander un changement de mode de fréquentation scolaire pour votre enfant en cours d'année.

**Au palier élémentaire (M - 8e année).** Il vous suffira d'informer la direction de l'école en vous rendant sur le Portail des parents pour effectuer une demande de changement. À cet effet, il vous faudra prévoir un délai pouvant comprendre jusqu'à 12 semaines, ce qui correspond aux périodes d'évaluation mandatées par le ministère de l'Éducation, pour que s'effectue le changement demandé afin de faciliter l'intégration du nouvel élève à une cohorte de manière prudente et mesurée et ainsi minimiser les risques de propagation du virus. Entre-temps, il devra rester dans le mode de fréquentation choisi initialement. La direction de l'école vous informera dès qu'il sera possible d'intégrer votre enfant en classe à l'école ou en classe virtuelle, selon le cas.

**Au palier secondaire (9 - 12e).** L'année scolaire 2020-2021 sera divisée en 4 demi-semestres aussi appelés quadrimestre. Ainsi, pour toutes les écoles, le changement de mode de fréquentation scolaire pourra se faire après que les élèves auront complété un demi-semester. Chaque semestre de l'année scolaire est divisé en deux. L'élève devra donc avoir complété un demi-semester avant de pouvoir changer de mode de fréquentation. Toute demande de changement ne sera applicable qu'au demi-semester suivant et conservera un statut "en attente d'approbation" jusqu'à ce que le nouveau mode de fréquentation soit "en vigueur".

Le choix du mode de fréquentation est bien sûr important et très personnel. Je tiens à nouveau à vous rappeler que peu importe votre choix, il sera appuyé par le CEPEO et que nous mettrons tout en oeuvre

afin créer un climat scolaire bienveillant, propice à la réussite de votre enfant.

En terminant, soyez assurés, chers parents, que toutes les équipes du CEPEO seront engagées à vous accompagner, votre enfant et vous, lors de cette rentrée scolaire hors de l'ordinaire. Nous avons tous un rôle à jouer pour nous adapter à cette situation nouvelle et nous vous remercions, à l'avance, pour votre confiance et votre appui. La santé et le bien-être de nos élèves demeurent notre priorité et vos enfants continueront d'apprendre dans un environnement accueillant et bienveillant.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec l'école de votre enfant ou à communiquer avec nous à notre adresse [info@cepeo.on.ca](mailto:info@cepeo.on.ca)

Je vous souhaite donc une bonne lecture et au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

Sylvie C. R. Tremblay  
Directrice de l'éducation



Visitez le portail *Retour à l'école*

Téléchargez le guide en format PDF



**CEPEO.ON.CA**

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario  
2445 Boul. St-Laurent, Ottawa, ON K1G 6C3